

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 07/07/19

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 25 novembre 2019*

Le lundi 25 novembre 2019 à 18h32, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 19 novembre 2019 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code général des collectivités territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.
Madame Philippine HUBIN ayant donné pouvoir à Monsieur BAILLOT D'ESTIVAUX.
Monsieur Olivier LE QUERE ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.

Était absent :

Monsieur Christian LE ROUX.

M. POZZO di BORGO s'est absenté à 18h34 pendant la Communication du Maire des IIL. Il est revenu à 18h42 et a pris part au vote du projet de délibération 2019 DAE 338, et au vote de tous les projets suivants.



Madame le Maire salue l'assistance et ouvre la séance.

Elle informe des différents pouvoirs, celui d'Olivier LE QUERE donné à Christophe POISSON, celui de Laurence AMAND donné à Josiane Gaude ainsi que celui de Philippine HUBIN pour Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 026

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Josiane GAUDE, et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 026.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019. 07 2019 027

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal à l'approbation de l'assistance, qui l'adopte.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 027

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

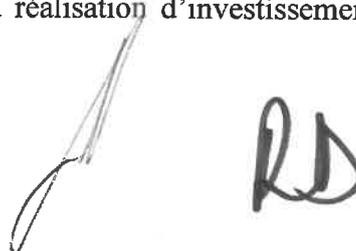
Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3. - Communication du Maire de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2020

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération permet, comme chaque année, de présenter les crédits obtenus par la Mairie du 7^e pour assurer la réalisation d'investissements qui sont importants pour l'arrondissement.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

Ainsi, sur l'enveloppe dédiée aux investissements dans les équipements de proximité, elle a obtenu que 1 080 000 € soient ventilés sur les opérations suivantes : la mise en accessibilité du conservatoire Erik Satie, le réaménagement de la bibliothèque Amélie, la modernisation des menuiseries de la cour de l'école de La Motte-Picquet, celles de la cour de l'école Saint-Dominique, de l'école Las Cases, le renouvellement du système de ventilation du gymnase Masseran, et la rénovation et la mise en accessibilité de l'accueil, des sanitaires et des locaux sociaux du gymnase Cler.

S'agissant de l'espace public, les opérations programmées sont les suivantes : le remplacement des grilles de protection sur un espace vert rue Cognacq-Jay, l'élargissement des trottoirs rue de l'Université, la création d'aménagements de sécurité entre les carrefours avenue Duquesne, Breteuil et d'Estrées, la réfection de l'avenue de Suffren entre la rue Octave Gréard et l'avenue Joseph Bouvard, la réfection de la rue du général Bertrand, ainsi que celle des trottoirs de l'avenue de la Motte-Picquet.

Madame le Maire annonce également avoir fait le choix pour 2020 de financer une opération de réfection de l'éclairage urbain qui vise à compenser les pannes de secteur assez régulières. Il est précisé que 268 250 € seront investis dans cette opération. Elle indique avoir également obtenu que deux opérations supplémentaires soient mises en place pour 2020 : elles concernent la réfection de la place René-Char et la réfection des trottoirs du boulevard Saint-Germain.

4. - Caisses des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire. 2019 DASCO 114

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que la délibération concerne l'adoption d'un nouveau règlement intérieur pour la Caisse des écoles. Elle explique que cette actualisation s'adresse surtout à d'autres arrondissements car celui du 7^e est déjà très actualisé. Il entrera en vigueur à la rentrée 2020.

Madame le Maire rappelle la nécessité de cette harmonisation afin que toutes les Caisses des Écoles aient les mêmes règles dans leur relation avec les parents. Celle du 7^e témoigne d'une bonne gestion : elle propose des offres variées pour les enfants, et continue d'améliorer l'offre en diversifiant énormément les menus. Elle augmente chaque année la part du bio et propose des menus purement végétariens une fois par semaine, conformément à la réglementation.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 114

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5. – Caisse des écoles (7^e) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (910 000 € pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2019 DASCO 130

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire annonce que la subvention attribuée par la Mairie de Paris à la Caisse des écoles du 7^e a diminué pour 2020, comme chaque année depuis le début de son mandat. Cette légère baisse a été décidée malgré la bonne gestion qu'assure la Caisse du 7^e et l'augmentation des services qu'elle offre chaque année, d'une qualité particulière et assez adaptée pour les enfants. Elle relève que bien souvent à la Mairie de Paris, les « bons élèves » en matière de gestion ne sont pas récompensés, bien au contraire.

Madame le Maire cite en exemple, l'alimentation durable, dont elle a décidé d'augmenter la part à 50,5% en 2019, incluant 41 % de bio. Cette décision a été prise avant même que la Mairie de Paris déclare la présence d'alimentation bio dans la restauration scolaire comme étant une nécessité.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 130.

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6. – Adoption d'une convention d'occupation temporaire de salles municipales entre le Conseil d'Arrondissement du 7^e représenté par le Maire du 7^e et la librairie Je(ux) Lis là en vue d'autoriser la vente de livres à l'occasion d'un salon du livre pour enfants. 07 2019 028

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que la signature d'une convention est nécessaire pour autoriser une vente de livres à l'occasion du salon du livre pour enfants organisé le 4 décembre à la mairie.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 028

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /



7. – Apposition d’une plaque commémorative en hommage à Florence Malraux, 193 rue de l’Université (7^e). 2019 DAC 542

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que le sujet ne pose pas de problème, et qu’après le vote en Conseil d’arrondissement, le texte sera validé par le syndic de copropriété au début du mois de décembre.

René-François BERNARD remercie également Monsieur Jean VINATIER, qui a construit le dossier avec la Mairie.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 542

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8. – Sciences Po-campus 2022 (7^e) : subvention (2 000 000 euros) et convention avec la FNSP pour l’aménagement d’espaces de travail et de vie étudiante. 2019 DAE 378

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que le sujet a été abordé lors de la présentation du projet concernant Sciences Po aux riverains, et qu’il a fait l’objet d’une réunion publique spécialement dédiée. Il s’agit alors de valider une délibération dont le projet est bien connu.

Josiane GAUDE rappelle que Sciences Po incarne une marque importante de la présence de l’enseignement supérieur dans Paris, auquel Madame le Maire est très attachée.

Madame le Maire ajoute que si beaucoup étaient contre ce projet, la Mairie centrale et la Mairie du 7^{ème} l’ont défendu en ce sens. Elle évoque également la présence d’un incubateur et indique qu’elle veillera à ce qu’une réelle démarche soit proposée aux étudiants, notamment ceux en difficulté.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 378.

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

09. – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. 2019 DEVE 191

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le dispositif de distribution de graines prévu au printemps prochain et précise qu'il coûtera 55 000 € TTC pour équiper tous les arrondissement.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 191

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10. – Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO. 2019 DEVE 192

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que la subvention vise à protéger les oiseaux et les leur habitat en Ville.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 192

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RD', is written next to a silver pen nib pointing upwards and to the left.

11. – Appel à projets urbains innovants sur le site « Esplanade des Invalides » 7^e – Désignation du lauréat - Déclassement. Promesse de bail à construction – Bail à construction. 2019 DU 197

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que ce déclassement de certains sites vise uniquement à permettre la signature du bail.

René François BERNARD rappelle l'historique du dossier en soulignant que Madame le Maire avait insisté pour le maintien des services comme le commissariat et pour l'accessibilité des équipements sportifs.

Il indique que le jury, réuni une première fois avait choisi le projet Emerige Nexity, car il était à la fois flexible, modulaire, et comportait tous les éléments souhaités en réunion publique par le Maire. Il souligne en revanche que la proposition financière du lauréat devait être renégociée afin d'augmenter la redevance, aboutissant à un bail à construction, avec une proposition de loyer fixe de 1 million d'euros ainsi que d'une part variable.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 197

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12. – Subvention (11 000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2019. 2019 DAE 322

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente les traditionnelles subventions pour les illuminations de fin d'année dans le secteur Cler / Grenelle / Champ de Mars, 3000 € de l'État plus 8000 € de la Ville de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 322

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



13. – Subvention (13 000 euros) à l’association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2019 (7^e). 2019 DAE 324

14. – Subvention (12 800 euros) au Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2019 (7^e). 2019 DAE 338

15. – Subvention (15 000 euros) à l’association des commerçants du Gros Caillou pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2019 (7^e). 2019 DAE 344

16. – Subvention (6 100 euros) à l’association des commerçants du quartier de la Motte Picquet pour les illuminations de fin d’année 2019 (7^e). 2019 DAE 345

17. – Subvention (10 400 euros) à l’association des riverains du quartier Saint Thomas d’Aquin pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2019 (7^e). 2019 DAE 348

18. – Subvention (12 300 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6^e / 7^e pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2019 (7^e). 2019 DAE 350

Madame le Maire énumère les différentes subventions portant sur les illuminations de fin d’année dans le 7^{ème} arrondissement :

- 10 000 € pour la Ville et 3000 € de l’État pour le faubourg Saint Germain.
- 12 800 € pour le comité Saints-Pères Grenelle.
- 15000 € pour le quartier Gros Caillou
- 6100 € pour le quartier de la Motte Picquet
- 10 400 € pour le quartier Saint-Thomas d’Aquin
- 12 300 € pour le Comité Sèvres Croix-Rouge.

13.- Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 324

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14.- Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 338

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Two handwritten signatures in black ink are present at the bottom of the page. The first signature is a long, sweeping stroke, and the second is a more compact, stylized signature.

**15.- Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2019 DAE 344**

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**16.- Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2019 DAE 345**

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**17.- Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2019 DAE 348**

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**18.- Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2019 DAE 350**

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**19. – Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020.
2019 DAE 379**

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que la Mairie de Paris a décidé de renouveler les 360 kiosques de la Ville de Paris.

Madame le Maire annonce l'attribution d'indemnités exceptionnelles à quatre kiosquiers du 7^e arrondissement durant leur période de renouvellement. Il s'agit des kiosquiers de presse du 258, boulevard Saint-Germain, du 20, rue de Sèvres, du 105, rue de l'université et du 2, place de l'École militaire.



Madame le Maire relève que le montant détaillé n'est pas encore fixé. Ainsi, cette délibération permet de décaisser 200 000 euros qui seront attribués ensuite, sans passer par les conventions au cas par cas en raison des élections qui ne permettront pas d'organiser de Conseil de Paris entre janvier et juin 2020.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 379.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20. – Réalisation 35, Boulevard des Invalides - 3 rue Monsieur (7^e) d'un programme de création de 46 logements étudiants PLS et de 69 logements PLS en démembrement de propriété par la RIVP. 2019 DLH 334

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette délibération concerne le projet de restructuration des anciens bâtiments cédés par le Conseil Régional, au 35 boulevard des Invalides et au 3, rue Monsieur. En effet, l'assureur AG2R La Mondiale a remporté l'appel de projet public et a acquis ce bien de 18 000 m² pour une somme de 176 millions d'euros.

Madame le Maire relève que la création de ces 115 logements de catégorie PLS permettra de conforter la place du 7^e parmi les arrondissements appréciés pour étudier et se loger, avec en retour un impact positif pour les commerces et la vitalité du quartier. Elle ajoute que ces logements correspondent à la sociologie des demandeurs dans l'arrondissement.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DLH 334.

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



21. – Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 7^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux. 2019 DLH 394

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette délibération concerne l'attribution de subventions dédiées à des travaux de réparation et d'embellissement du parc de logements d'Elogie-SIEMP, situé au 58, rue Vanneau.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DLH 394

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire annonce la date du prochain Conseil d'arrondissement, qui sera le mardi 21 janvier 2020. Elle précise qu'il s'agit du dernier de la mandature.

Madame le Maire annonce également les événements qui marqueront cette fin d'année dans le 7^e arrondissement, notamment une projection à la Mairie du film « Patients » de GRAND CORPS MALADE et Medhi IDIR, le lundi 2 décembre. Elle sera organisée dans le cadre de la Journée Internationale du Handicap. Le producteur Nicolas ALTMAYER et l'acteur principal, Pablo PAULY seront présents.

Elle rappelle que comme chaque fin d'année depuis 10 ans, se tiendra le Salon du Livre de la Jeunesse organisé en partenariat avec la librairie du 7^e Jeux Lis là. Le thème de l'année 2019 sera « Contes et féeries de Noël ». Des auteurs, conteurs et dessinateurs seront ainsi présents le 4 décembre à la Mairie de 14h à 18h, pour animer des ateliers pour les enfants et dédicacer leurs ouvrages.

La Mairie du 7^e accueillera ensuite une réunion publique sur la question du « Grand Palais éphémère », le mercredi 11 décembre, puis le Bal des Seniors, lundi 16 décembre à partir de 14h.

Madame le Maire annonce que le Noël des crèches du 7^e se tiendra le mardi 17 décembre. Des spectacles et des goûters pour les enfants des crèches et haltes-garderies de l'arrondissement seront programmés.

Du 16 au 23 décembre se tiendra l'exposition « Ôédo à Paris : artisans de Sumida depuis le XVII^e siècle », en partenariat avec Sumida, arrondissement de Tokyo (Japon). Le vernissage sera le lundi 16 décembre à 18h30.



Madame le Maire annonce la date du Noël des habitants du 7^e, qui sera le mercredi 18 décembre à partir de 14h. Le programme comprend des animations de Noël, un concert, et le passage du père Noël.

La cérémonie des vœux et du partage de la galette des rois avec les habitants est prévue pour le mercredi 7 janvier à 19h. Elle est organisée en partenariat avec les boulangers de l'arrondissement.

Madame le Maire rappelle que la 6^{ème} édition du Salon du livre se tiendra le samedi 25 janvier de 14h à 18h, organisé par l'association Lire c'est Libre. Il accueillera deux Invités d'honneur : Françoise BOURDIN et Bernard MINIER.

Christophe POISSON rappelle la visite de Madame le Maire dans une boutique éphémère qu'elle a contribué à établir, le 18 décembre. La mode, le design, l'enfance et les bijoux seront mis à l'honneur, aussi invite-t-il les participants à s'y rendre pour les courses de Noël.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du 7^e arrondissement

Rachida DATI

